



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

18 décembre 2024

La BCE et l'AEAPP proposent une approche européenne pour réduire l'impact économique des catastrophes naturelles

- La BCE et l'AEAPP proposent une approche à l'échelle de l'UE visant à réduire les déficits de couverture assurantielle des catastrophes naturelles, en s'appuyant sur les structures nationales et les structures de l'UE déjà existantes
- La solution à deux piliers inclut la mutualisation des risques privés afin d'accroître la couverture d'assurance et de renforcer la gestion publique par l'UE du risque de désastre

La Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) ont publié ce jour un [document conjoint](#) contenant une proposition visant à réduire l'impact économique des catastrophes naturelles dans l'UE. Ce document s'appuie sur les options présentées dans le [document de réflexion conjoint de la BCE et de l'AEAPP de 2023](#), qui préconisait une approche échelonnée de l'assurance des catastrophes naturelles impliquant les secteurs tant public que privé.

Cette proposition est une réponse à l'accroissement de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au changement climatique et à l'augmentation des pertes économiques qu'elles entraînent. La proposition vise à protéger de ces pertes les personnes, les entreprises et les gouvernements, atténuant ainsi également les risques macroéconomiques et les risques pesant sur la stabilité financière dans l'UE qui y sont associés. Pour cela, elle incite à atténuer les risques et à adapter et clarifier la division des responsabilités entre les secteurs public et privé.

S'appuyant sur les structures existantes tant nationales qu'au niveau de l'UE, la BCE et l'AEAPP proposent une solution possible à l'échelle de l'UE composée de deux piliers complémentaires :

- **Un dispositif européen de réassurance public-privé** afin d'accroître la couverture par les assurances du risque de catastrophe naturelle. En mutualisant les risques et périls privés à l'échelle de l'UE, ce dispositif tirerait profit des économies d'échelle et permettrait de diversifier la

Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

La BCE et l'AEAPP proposent une approche européenne pour réduire l'impact économique des catastrophes naturelles

couverture des risques élevés au niveau européen. Il serait financé par des primes fondées sur les risques venant des (ré)assureurs ou des dispositifs d'assurance nationaux.

- **Un fonds de l'UE pour le financement public des désastres** afin de renforcer la gestion publique des risques liés aux désastres dans les États membres. Financé par des contributions des États membres, ce fonds participerait à la reconstruction des infrastructures publiques à la suite de désastres naturels, sous réserve de la mise en place par les États membres, préalablement à l'événement, de mesures d'atténuation des risques convenues, afin de réduire autant que possible l'aléa moral.

Les catastrophes naturelles devenant plus fréquentes et plus graves, il est probable que les assurances deviennent moins abordables et que les déficits de couverture assurantielle, déjà importants, s'accroissent encore. Dans le même temps, le document montre que les dispositifs nationaux d'assurance publics-privés contribuent actuellement à réduire le déficit de couverture assurantielle dans plusieurs pays. Il examine comment ces dispositifs utilisent les fonds publics et privés pour y parvenir.

« Les récents événements en Europe ont mis en évidence les défis auxquels sont confrontés l'UE et ses États membres en matière de gestion des catastrophes naturelles, a déclaré **Petra Hielkema, la présidente de l'AEAPP**. « Cela appelle à des actions coordonnées. Les propositions présentées ont pour but de susciter les débats sur les manières possibles de réduire le déficit de couverture assurantielle par le biais d'une solution à l'échelle de l'UE, tout en préservant l'intégrité des dispositifs d'assurance nationaux », a-t-elle ajouté.

Le **vice-président de la BCE, Luis de Guindos**, a quant à lui déclaré : « Nous devons nous préparer à l'augmentation des risques climatiques. La solution proposée est une manière possible d'atténuer les risques macroéconomiques et les risques pesant sur la stabilité financière liés aux catastrophes naturelles, tout en réduisant l'aléa moral. »

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Carlijn Straathof](#),
au : +49 69 1344 23419**

Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France